

# Programmes provinciaux d'assistance financière

Province	Nom	Détails et comment faire une demande
Î.-P.-É.	<b>Programme du report des paiements du loyer commercial</b>	Assistance financière jusqu'à 15 000\$ par locataire et 50 000\$ par propriétaire si le loyer ne peut pas être payé. <a href="#">Détails ici</a> .
	<b>Fonds de soutien du revenu</b>	<b>Demandes terminées le 30 avril.</b> Allocation unique de 750 \$; Si la personne n'a pas eu accès au premier programme ET elle a demandé la prestation fédérale (PCU).
Nouvelle-Écosse	<b>Subvention d'impact pour la PME</b>	<b>Demandes terminées le 25 avril.</b> Subvention unique de 15 % des revenus de vente (du mois d'avril 2019 ou février 2020), jusqu'au maximum de 5 000\$. Elle peut être utilisée pour tout besoin de l'entreprise. Les entreprises avec moins de 200 employés et une perte anticipée de 30% ou plus en avril sont admissibles.
	<b>Fonds d'urgence pour les travailleurs</b>	Prestation unique de 1 000 \$ pour toute personne qui a perdu son emploi (employé ou employeur) après le 16 mars en raison du COVID-19. Le relevé d'emploi ou la déclaration d'impôt 2018 sont nécessaires pour faire une demande. Demandes par téléphone, sans frais, au 1-800-863-6582.
	<b>Programme de crédit et de soutien aux petites entreprises</b>	Prêt pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ offert par les coopératives de crédit provinciales participantes. Les entreprises admissibles sont celles qui ont une masse salariale de moins de 20 000 \$ en 2019, et qui ont vu une baisse de revenus de ventes d'au moins 15 % en mars, ou 30 % en avril, mai et juin. Les entreprises approuvées recevront aussi une subvention maximale de 1 500 \$ et bon jusqu'à 1 500 \$ permettant d'obtenir des conseils et du soutien en matière de continuité des activités. Les demandes de prêt seront reçues <a href="#">en ligne</a> du 29 avril au 30 juin.
Manitoba	<b>Gap Protection Program (MGPP)</b>	Prêt sans intérêt de 6 000 \$ disponible pour toute entreprise qui ne qualifie pas pour le programme fédéral ni pour les subventions salariales. Si l'entreprise n'a pas reçu d'autre aide financière fédérale non-remboursable, ce prêt sera radié le 31 décembre 2020.
Saskatchewan	<b>Prestation d'urgence pour les PME</b>	Subvention unique de 15 % des revenus de vente mensuels, jusqu'au maximum de 5 000\$. Elle peut être utilisée pour tout besoin de l'entreprise. Les entreprises avec moins de 500 employés sont admissibles. Le programme prévoit un total de 50 millions \$. Plus de détails pour être admissible et pour faire une demande, <a href="#">cliquez ici</a> .
Alberta	<b>Réduction de 50 % des cotisations à la CSST pour 2020 pour les PME</b>	Réduire de 50 % les cotisations à la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail pour les entreprises avec une masse salariale imposable de moins de 10 millions \$. Pour plus de détails, <a href="#">cliquez ici</a> .
Colombie-Britannique	<b>Prestation d'urgence pour les travailleurs et travailleurs indépendants</b>	Allocation unique de 1 000 \$, exemptée d'impôt; Le versement sera fait en mai 2020; Admissible de recevoir la prestation du gouvernement fédéral et celle provinciale. L'application ouvre le 1 <sup>er</sup> mai.
	<b>Réduction de l'impôt foncier provincial</b>	Pour l'année 2020, l'impôt foncier provincial pour les propriétés commerciales et industrielles est réduit de 25 %.
Yukon	<b>Programme de remboursement des congés de maladie payés</b>	La remise couvre un maximum de 10 jours de salaire par employé jusqu'au maximum de 378,13\$ par jour pour permettre aux employés de prendre un congé maladie et/ou se mettre en isolement pour une période de 14 jours. Pour faire une demande, <a href="#">cliquez ici</a> .

# Programmes provinciaux d'assistance financière

Province	Nom	Conditions principales d'admissibilité
Québec	<b>Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels</b>	Pour compenser l'écart de salaire entre les personnes qui reçoivent la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et les travailleurs essentiels à faible revenu; les travailleurs admissibles pourront recevoir un montant de 400\$ par mois, pendant 16 semaines maximum. Demandes <a href="#">actives</a> à partir du 19 mai jusqu'au 15 novembre 2020.
	<b>Aide financière pour la formation ( PACME )</b>	Remboursement à 100% des dépenses admissibles (d'un maximum de 100 000\$) comme les honoraires d'un formateur, l'achat de matériel et les activités de gestion des ressources humaines pour aider les entreprises à implanter le télétravail. Demandes <a href="#">actives</a> avant le 30 septembre
	<b>Aide d'urgence pour les PME</b>	Cette aide devrait supporter, temporairement, les PME admissibles qui sont en détresse financière en raison du COVID-19 et qui nécessitent un montant de moins de 50 000 \$ comptant. Contactez les MRC, votre municipalité ou l'organisation responsable de gérer les fonds locaux d'investissement (FLI) dans votre MRC (Municipalité régionale de comté).
Nouveau-Brunswick Ontario Terre-Neuve-et-Labrador, T-N-O.		<b>Aucun programme significatif d'assistance financière</b>